

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente

Pour les biens d'une valeur de	Montant des Honoraires TTC
Inférieur à 70 000€	Forfait de 6 000€
Entre 70 000€ et 100 000€	8%
Entre 100 001€ et 300 000€	7%
Entre 300 001€ et 500 000€	6%
Supérieur à 500 001€	5%

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sur le même barème que celui précisé ci-dessus et calculés sur le prix net vendeur

Pour les emplacements de parking, le montant des honoraires est défini comme suit :
 3 000€ TTC pour une place de parking, 6 000€ TTC pour un box et 9 000€ TTC pour un box double

LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

Montant des Honoraires T.T.C	
Honoraires Locataire	
Honoraires de location	10 € par m ²
Honoraires Etat des lieux	3 € par m ²
Honoraires Propriétaire *	
Honoraires de location	8% du loyer HC annuel

* Les honoraires à la charge du propriétaire ne pourront être inférieurs à ceux du locataire

"Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause confiance:

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."

" Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause fidélité: Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client."

IMMOBILIER ENTREPRISES, TERRAINS & COMMERCES

LOCATION

Les honoraires sont fixés à 30% HT du loyer HT Hors Charges à partager par moitié entre le bailleur et le locataire avec un minimum de 3 000€ TTC.

TERRAIN

Les honoraires sont fixés à 10% TTC du prix de vente

CESSION DE FOND DE COMMERCE

Les honoraires sont fixés à 10%TTC du montant de la cession à partager par moitié entre le cédant et le cessionnaire avec un minimum de 6 500€ TTC.

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

Locaux terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30% HT du loyer annuel facial***(ou de la redevance si location-gérance) sur tous type de bail (professionnel, commercial, de courte durée...))
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000€ HT	Voire honoraires fonds de commerce

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et de rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tous professionnels habilités, à la demande du propriétaire et / ou locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteurs seront alors directement payés par l'intéressé

HONORAIRES DE LOCATION – LOCATION GERANCE

Locaux terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages...	30% HT du loyer annuel facial des baux professionnels, commerciaux, et de courte durée + 50% des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux
--	--